

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens : les DROITS des ESI et des ESF encore bafoués, Pas de Droit de Vote à l'Université

A Montrouge, le 24/10/2022

Le **25 et le 26 octobre** ont lieu les élections étudiantes de l'**Université d'Amiens**, mais plusieurs problématiques se posent pour les Étudiant.e.s en Sciences Infirmières (ESI) et les Étudiant.e.s Sages-femmes (ESF).

Cette année encore, l'Université **empêche ces étudiant.e.s de voter** d'après plusieurs directions d'Institut de formation. Pourtant, d'après le **décret D719-14 2020 du code de l'éducation**, les ESI et ESF ont le **droit d'être inscrit.e.s** sur les listes électorales afin de pouvoir **élire un.e représentant.e étudiant.e**.

Pourquoi les droits de ces étudiant.e.s sont-ils encore bafoués ?

L'intégration universitaire est un **enjeu majeur** pour les Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et les établissements de formation de sages-femmes. Ce processus passe également par la **représentation de ces filières** dans les conseils universitaires. Ne pas permettre aux ESF et ESI d'être représenté.e.s dans les conseils universitaires, est **nier leur rôle dans la vie étudiante**. Chaque étudiant.e contribuant à la CVEC partage des droits, et ceux-ci se doivent d'être respectés.

Comment pouvons prétendre à une intégration universitaire de ces filières alors même que leurs droits ne sont pas respectés ?

En effet, l'**intégration universitaire** des IFSI s'inscrit dans la suite logique depuis la **réforme de 2009** concernant le référentiel infirmier. En parallèle, pour les études de sage-femme, une **circulaire parut en 2012** encourageait l'intégration universitaire à être effective d'ici 2017. Pourtant, force est de constater que **ce n'est pas le cas**. Entre **non accessibilité des services** proposés et **refus du droit de vote** de ces étudiant.e.s, nous en avons assez d'entendre depuis treize ans que ces établissements vont être intégrés !

Nous n'attendrons pas plus, il est temps d'agir !

La FNESI et l'ANESF **souhaitent** que les étudiant.e.s de leurs filières respectives puissent participer activement aux élections universitaires. Le travail de l'intégration à l'université de ces deux formations doit se poursuivre dans une **démarche d'inclusion et d'égalité** avec les autres étudiant.e.s universitaires.

Nous ne resterons pas passif.ve.s face à cette situation et demandons la **mise sur liste électorale immédiate de l'ensemble des ESI et ESF, des 13 IFSI et de l'établissement de formation de sage-femme rattachés à l'Université d'Amiens**.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens : les DROITS des ESI et des ESF encore bafoués, Pas de Droit de Vote à l'Université

 <p>ANESF association nationale des étudiant·e·s sages-femmes</p>	<p>Loona MOURENAS Porte Parole 06 46 68 58 62</p>
 <p>ANESF association nationale des étudiant·e·s sages-femmes</p>	<p>Roxanne LANDAIS HAUSER Présidente 0674625231</p>
 <p>FNESI FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES INFIRMIÈRES</p>	<p>Manon MOREL Présidente 06 40 81 65 09</p>
 <p>FNESI FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN SCIENCES INFIRMIÈRES</p>	<p>Kévin BRIGE Attaché de Presse en charge de l'enseignement supérieur 06 59 35 54 33</p>